

<https://www.snetap-fsu.fr/Test-positionnement-en-2nd-Stop-au-mepris.html>



Tests positionnement en Seconde - Stop au mépris !

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mardi 17 septembre 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Il y a près d'un an nous écrivions tout le bien que nous pensions des tests de positionnement en Seconde GT et Pro mis en place dans le cadre de la réforme du lycée.

<https://www.snetapfsu.fr/Evaluations-de-seconde-tout-ca-pour-ca.html>

Qu'avions nous dit l'an passé....?

- " Nous doutions de leur utilité,
- " Nous réclamions de connaître les questions des évaluations et les réponses de nos élèves,
- " Nous rappelions notre capacité à réaliser nos propres tests de positionnement,
- " Nous rappelions que l'exercice était particulièrement chronophage.

Le Snetap-FSU avait demandé à ce qu'un bilan rapide soit fait de ces tests d'évaluation à l'échelon national pour l'enseignement agricole public...il n'en a rien été.

Que disons nous aujourd'hui... ?

Que la note de service [DGER/SDPFE/2019-561](#) du 24/07/2019, ne répond à aucune de nos interrogations demandes (connaissance des questions par les enseignant.es concerné.es, résultats précis et individuels de nos élèves, moyens mis en oeuvre pour réaliser ces tests, lieu de stockage de ces tests...).

Pourquoi répéter un dispositif qui mobilise les TIM et les [TFR IBA](#) (quand ils sont présents dans les établissements), les équipes de direction et administrative, les enseignant.es référent.es, les surveillants...pour des questionnaires dont nous ne pourrions utiliser les résultats ?

Pourquoi ce refus d'accès systématique pour les enseignant.es de mathématiques et de français aux questions posées et aux réponses précises de leurs élèves ?

DANS CES CONDITIONS, LES TESTS DE POSITIONNEMENT [EN](#) SECONDE GT ET SECONDE PRO, C'EST NON !

Le Snetap-FSU appelle les équipes à s'emparer collectivement de la question des évaluations en 2nd et à s'inscrire dans l'action pour dénoncer un dispositif chronophage ne s'appuyant sur aucun texte réglementaire et s'inscrivant dans le cadre d'une réforme du lycée et du baccalauréat que nous rejetons.